

ANNEE 2017

DELIBERATION N°

**20170044**

SEANCE PUBLIQUE DU 22 NOVEMBRE 2017

Date de convocation : 16/11/2017

Date d'affichage : ... 24/11/2017 ...

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15  
Nombre de pouvoirs : 2  
Nombre de votants : 17

Vote : 17 (dont 2 procurations)

Pour : 15

Contre : 2 (M. SORHAITS & Mme VIGIER par procuration)

Adopté à la majorité des voix

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE DE BASSUSSARRY

L'an deux mille dix-sept, le 22 novembre à 19h00, les membres du Conseil Municipal de la commune de BASSUSSARRY, se sont réunis en session ordinaire dans la salle du conseil municipal de la mairie, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire le 16 novembre 2017, conformément à l'article L2121.11 du Code général des collectivités territoriales.

Présents : M. Paul BAUDRY, Maire & Ms Claude YAOUANC, Frédéric ETCHEGARAY, Hugues BIGÉ, Michel LAHORGUE, Philippe BIGOTEAU, Pierre SORHAITS, Michel KLISZ, Francis DAVRIL.

Mmes Chantal BONZON, Valérie RECARTE, Dominique GALLOT, Marie-Dominique GAY, Sophie DELETTRE, Annie UHALDEBORDE

Absents excusés : Mme Brigitte ETCHEVERRY (pouvoir à M. LAHORGUE), Mme Dominique VIGIER (pouvoir à M. SORHAITS), Mme Emmanuelle DALLET, M. Michel GOÏNY.

Secrétaire de séance : M. Francis DAVRIL.

**Objet : Appel à un architecte-conseil pour le lotissement IGELDIA.**

Monsieur Le Maire explique que dans le cadre de la vente des 16 terrains à bâtir dans le lotissement IGELDIA, la commune a souhaité faire appel à un architecte, pour conseiller les acquéreurs sur leurs projets de constructions, préalablement au dépôt des permis de construire afin de s'assurer de leur conformité avec les prescriptions du PLU et du règlement particulier du lotissement IGELDIA.

Un devis d'honoraire a été établi par le cabinet d'architecte XB ARCHITECTE dont le siège se situe à Bayonne, 5 Place de la République, pour un montant de 455 € HT par dossier de permis de construire.

**APRES** avoir entendu les explications de Monsieur Le Maire,

**APRES** en avoir délibéré,

**Le CONSEIL MUNICIPAL,**

- **AUTORISE** la nomination d'un architecte-conseil pour le lotissement IGELDIA ;

- **PRECISE** que cette dépense fera l'objet d'une écriture comptable sur le compte 6045 au budget annexe IGELDIA, qui dispose de crédits suffisants.



Pour extrait certifié conforme,  
Le Maire,  
**Paul BAUDRY.**

Transmis à Mme la Sous-Préfète de Bayonne,  
Publié et rendu exécutoire le : *24/11/2017*